

PLAN DE FORMATION SYNDICALE 2016

La CGT entend développer une formation syndicale accessible, répondant aux besoins de chacune et de chacun, dès l'adhésion, tout au long de sa vie syndicale et au fur et à mesure des prises de responsabilités et des mandats conformément à la Charte de l'élu et mandaté CGT.

Le stagiaire est au centre de la démarche pédagogique de la CGT. Pour acquérir des savoirs et savoir-faire, trois vecteurs doivent se conjuguer : la pratique syndicale (c'est en forgeant qu'on devient forgeron), la lecture de la presse syndicale (un homme, une femme, informé en vaut deux) ... et la formation syndicale

La CGT fait de la formation dans le but d'équiper pour agir. Équiper, c'est acquérir des savoirs (les bases) et des savoir-faire (les actions). Agir, c'est élaborer démocratiquement nos orientations et les mettre en œuvre. L'acteur, c'est le syndiqué CGT, quelles que soient ses responsabilités.

Être stagiaire dans une formation syndicale CGT implique le respect d'un minimum de règles. L'assiduité des

stagiaires à toutes les journées de formation est indispensable.

Le syndicat s'engage à ne pas solliciter le stagiaire pendant sa formation, même par téléphone. Le stagiaire doit se dégager de toute obligation syndicale pendant sa formation.

Des pré-requis sont parfois demandés (exemple : avoir suivi le stage de formation générale 1er niveau). Ils permettent de mieux progresser ensemble et de bien appréhender les contenus.

Les horaires fixés pour la durée du stage, du 1er au dernier jour, sont respectés par tous. Les repas sont de préférence pris en commun, participant ainsi à créer une dynamique de groupe. Les téléphones sont ouverts aux pauses et fermés en formation.

Cette assiduité est confirmée en fin de session par la remise d'une attestation individuelle de présence qui sera à remettre à l'employeur au retour de la formation.

Ce qui a changé :

Le droit des salariés du secteur privé au congé de formation économique, sociale et syndicale et l'accès à ce droit n'ont pas changé.

Ce qui a changé, ce sont les modalités de maintien du salaire pendant ce congé. Depuis le 1er janvier 2015, la compensation du salaire doit maintenant se faire à partir des fonds issus du financement du paritarisme et reversés aux organisations syndicales de salariés. Plus que jamais, il faut faire respecter le droit à l'accès à la formation syndicale. Le congé est de droit pour tout salarié.



La durée totale des congés de formation économique, sociale et syndicale ne peut excéder 12 jours par année et 18 jours pour les formateurs et animateurs des sessions de formation, dans la limite d'un «plafond collectif» déterminé par la taille de l'entreprise.

La durée de chaque congé ne peut être inférieure à une demi-journée.

Le salarié bénéficiant d'un congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total ou partiel de sa rémunération par l'employeur.

La durée de la formation ne s'impute pas sur les congés annuels. Elle est assimilée à une période de travail effectif pour l'ensemble des droits qui découle du contrat de travail.

Procédure de demande de congé de formation économique, sociale et syndicale.

L'inscription à une formation est un acte individuel dans une démarche collective, celle du syndicat

MODALITES PRATIQUES :

Ce que doit faire le syndicat :	Ce que doit faire le syndiqué :
<ul style="list-style-type: none">• Il examine l'offre de formation syndicale 2016 et décide, en adéquation avec son activité revendicative, ses orientations, les formations dont il a besoin.• Il pré-inscrit le syndiqué devant suivre la formation syndicale souhaitée auprès de l'Union départementale, à l'aide du bulletin de candidature, correctement rempli.• Il adresse la demande de subrogation totale à l'employeur en adaptant la partie qui rappelle les conditions de remboursement du maintien de la rémunération s'il existe un accord. La demande de subrogation doit être accompagnée d'un courrier stipulant l'accord du salarié pour bénéficier de la subrogation. (Annexes 2 et 3)	<ul style="list-style-type: none">• Il dépose une demande de congé de formation économique, sociale et syndicale auprès de son employeur. Cette demande doit être adressée au moins 30 jours avant le début du congé (15 jours pour le secteur de la métallurgie). Elle indique la date, la durée de la formation et le nom de l'organisme qui la dispense. (Annexe 1)• Il donne obligatoirement par écrit son accord pour bénéficier du maintien de son salaire (Annexe 3).

Les obstacles au départ en formation :

Le refus de l'employeur doit être motivé et notifié au salarié dans un délai de 8 jours, à compter de la réception de la demande pour refuser ou demander son report.

Au-delà, sans réponse de l'employeur, la demande est considérée comme acceptée, y compris la subrogation du salaire.

L'employeur ne peut s'opposer au départ en congé de formation que s'il estime que cette absence pourrait avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise. Le comité d'entreprise doit être consulté. S'il émet un avis défavorable à l'éventuel refus de l'employeur, celui-ci est contraint d'autoriser le salarié à partir en formation.

Formations CHSCT et CE :

Suite à l'augmentation du SMIC publié au JORF du 17 décembre 2015 et en application de du code du travail, article R.4614-34, les frais pédagogiques des formations CHSCT et CE sont réévalués à 348.12 euros, La demande d'absence à utiliser conforme à l'article R.4614-30, est en annexe de ce document.

Ce montant est également à prendre en compte pour la facturation des frais pédagogiques des stages de formation des élus au Comité d'Entreprise.

Tous ces éléments ont été mis à jour sur le site : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> dans Droits à la formation / les textes / CHSCT ou Comité d'Entreprise.

Le pôle formation syndicale est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire mais aussi à votre écoute si vous avez des besoins spécifiques de formation. N'hésitez pas à nous contacter.

Animateurs du pôle formation syndicale :



Pascale OLLIVIER : 06.07.48.04.99



Sébastien GUILLET : sebcgt85@gmail.com

CALENDRIER DES STAGES

STAGES en Inter-professionnel	DATES
✚ Journée d'étude « Loi Rebsamen »	28 janvier
✚ Niveau I PUBLIC : Tous les syndiqués. BUT : Apporter à chaque syndiqué, les connaissances lui permettant de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations de son organisation. OBJECTIFS : Décider et participer activement à la vie de son organisation, en commençant par son syndicat. CONTENU : La diversité du salariat d'aujourd'hui, l'élaboration des revendications, le fonctionnement de la société, le syndicalisme et les orientations de la CGT.	1^{er} semestre : 7 au 11 mars 2^{ème} semestre : 3 au 7 octobre
✚ Journée d'étude « Le bulletin de salaire »	18 mars
✚ Conseillers du salarié PUBLIC : Conseillers du salarié ou futurs conseillers du salarié. OBJECTIFS : Les stagiaires seront capables : d'exercer leur mandat en cohérence avec notre stratégie de défense durable concrète des emplois, de syndicalisation et de déploiement de nos forces organisées ; d'accueillir et assister un salarié convoqué à un entretien préalable à un licenciement ; de maîtriser les savoirs juridiques nécessaires à l'exercice du mandat et à l'assistance du salarié. CONTENU : Le mandat du conseiller du salarié et la conception CGT de ce mandat. Les savoirs et savoir-faire syndicaux, relationnels et juridiques indispensables pour le conseiller du salarié. Le droit du licenciement, motif personnel et motif économique.	21 au 23 mars
✚ Délégué du personnel PUBLIC : Les délégués du personnel. BUT : Donner à chaque militant les moyens d'exercer au mieux son mandat de délégué du personnel. CONTENU : Connaître les missions des délégués du personnel. . Repères sur l'utilisation du code du travail. . La réunion avec l'employeur : savoir la préparer, y participer et en rendre compte. PRÉ-REQUIS souhaité : Avoir suivi la formation syndicale générale de niveau 1.	1^{er} semestre : 24 et 25 mars 2^{ème} semestre : 20 et 21 octobre
✚ Cogitiel PUBLIC : Militants des organisations utilisatrices de l'outil confédéral Cogitiel. OBJECTIFS : Être capable d'utiliser les principales fonctionnalités du Cogitiel, logiciel informatique de gestion des données essentielles de la vie de l'organisation. PRÉ-REQUIS souhaité : Avoir suivi la Formation syndicale générale de niveau 1.	1^{er} semestre : 21 et 22 avril 2^{ème} semestre : 6 et 7 octobre

<p> Communication PUBLIC : Responsables de syndicats, militants amenés à concevoir la communication de leur organisation. BUT : Appréhender l'importance et les enjeux de la communication, rédiger un tract et un communiqué de presse, établir un plan de communication, optimiser la prise de parole. PRÉ-REQUIS souhaité: Avoir suivi la Formation syndicale générale de niveau 1.</p>	<p>23 au 25 mai</p>
<p> Eco-CE PUBLIC : Membres titulaires des comités d'entreprise ou d'établissement. BUT : Etre en capacité de mieux maîtriser les questions économiques prises dans toutes leurs dimensions et qui doivent prendre place dans l'activité revendicative. CONTENU : <ul style="list-style-type: none"> ○ Démarche syndicale, besoins sociaux et efficacité économique. Emploi : enjeu majeur. ○ La stratégie du capital, contradictions. ○ Approche de la gestion de l'entreprise, critères et indicateurs. Le compte de résultats, le bilan, etc... ○ Intervention des salariés dans la gestion. Moyens et conquêtes de droits nouveaux en lien avec une démarche démocratique. </p>	<p>13 au 17 juin</p>
<p> Négociations annuelles obligatoires – N.A.O. PUBLIC : Militants d'entreprises participant aux négociations annuelles, élus du personnel, dirigeants de syndicats. BUT : Acquérir des éléments immédiatement mobilisables pour investir les négociations annuelles obligatoires selon la démarche syndicale CGT. OBJECTIFS : Construire un projet d'action qui permette d'aboutir à la signature d'un accord dans l'entreprise selon la démarche syndicale de la CGT. CONTENU : L'enjeu de la démarche de négociation pour la CGT. L'approche de la négociation par les autres organisations syndicales et par le patronat. La négociation collective, propriété des salariés. La démarche syndicale CGT. Les thèmes des négociations annuelles obligatoires. La construction par chaque stagiaire d'un projet d'action. PRÉ-REQUIS souhaité: Avoir suivi la Formation syndicale générale de niveau 1.</p>	<p>22 au 24 juin</p>
<p> C.H.S.C.T. PUBLIC : Pour les élus ou mandatés au C.H.S.C.T. BUT : Donner aux nouveaux élus CHSCT les bases pour accomplir leur mission dans l'intérêt des salariés et en conjugaison avec les orientations de la CGT. CONTENU: Qu'est-ce que la santé, le travail, la prévention - Mission et fonctionnement du CHSCT. - Le CHSCT, outil du syndicat. PRÉ-REQUIS souhaité: Avoir suivi la Formation syndicale générale de niveau 1.</p>	<p>10 au 14 octobre</p>
<p> Niveau II PUBLIC : Les militants de la CGT. BUT : Poursuivre la construction et l'élargissement des connaissances nécessaires aux militants et dirigeants de nos syndicats et organisations, pour l'efficacité de leur activité et leur participation à l'élaboration et la mise en œuvre des orientations de leur structure. 1ère semaine – 28 novembre au 2 décembre 2016 <u>Thèmes abordés</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ La C.G.T., transformation du travail. ○ Le système capitaliste, sa crise, nos solutions. ○ Construire le rapport de force. </p>	<p>2^{ème} semaine – 16 au 20 janvier 2017 <u>Thèmes abordés</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mondialisation, clés d'analyse. ○ Institutions internationales, firmes multinationales et intervention syndicale. ○ Institutions européennes et intervention syndicale. ○ Emploi industriel, services, services publics. PRÉ-REQUIS : Avoir suivi la Formation syndicale générale de niveau 1.</p>

A programmer : « Renforcer la C.G.T. » - Module « Comptabilité syndicat »

STAGES proposés par La Coordination Syndicale Départementale des territoriaux	DATES
 Journée d'étude « R.I.F.S.E.E.P.* » <small>* Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel</small>	8 janvier 10 mai 11 octobre
 C.H.S.C.T	21 au 24 mars 26 au 29 septembre
 Journée d'étude « Retraite »	1^{er} avril
 Enjeux statutaires	30 mai au 2 juin
 Formation accueil	16 et 17 juin

COMITÉ RÉGIONAL C.G.T. PAYS DE LOIRE

❑ FORMATION I.S.S.T.O. 2016

Parmi les 11 Instituts du travail existants à ce jour, l'Institut des sciences sociales du travail de l'ouest organise dans le cadre de l'université, avec des universitaires et des chercheurs, la formation des militants CGT. L'offre de formation 2016, aborde les thèmes liés à l'intervention syndicale dans les entreprises et les territoires.

INTITULES	DATES
3^{ème} module Europe 2015 (2 jours) Comprendre les enjeux européens et leurs incidences sur l'activité en région. CONTENU du 3 ^{ème} module : charte sociale européenne, droit du travail de l'Union Européenne : quels apports dans le droit du travail national?	3 et 4 février
<u>Le vieillissement (suite du stage 2015, mais ouverture à d'autres stagiaires si intéressés) (3 jours)</u> <ul style="list-style-type: none">• Adaptation de la société au vieillissement. Adaptation du monde du travail au vieillissement des salariés. Place, rôle et besoins des retraités dans la société.• Comparaison avec d'autres pays sur les systèmes de retraite et de la prise en charge du vieillissement, accueil des personnes en structures de santé, le salariat du secteur, financement.	1 ^{er} au 3 mars
<u>Transport, mobilité (3 jours)</u> <ul style="list-style-type: none">• Connaître les propositions de la CGT pour répondre à l'ultra-libéralisation et à la mise en concurrence des différents modes de transport de voyageurs et à leurs conséquences, dont la sous-tarifification du transport et le dumping social.	23 au 25 mars
<u>La révolution numérique : quels modèles économique et social ? (3 jours)</u> <ul style="list-style-type: none">• Prendre conscience du changement colossal qui est engendré par la digitalisation de l'économie, tant pour les travailleurs que pour les citoyens : CONTENU : Qu'est-ce que la digitalisation ? Quels impacts sur l'emploi, ses formes, ses évolutions, ses volumes ? Quelles conséquences pour les salariés et pour les citoyens ? Quelles réponses syndicales ?	avril
<u>Réforme territoriale, enjeux territoriaux, dialogue social territorial, démocratie sociale (4 jours)</u> <ul style="list-style-type: none">• Le pouvoir réglementaire des Conseils Régionaux.• Les politiques publiques.• Dialogue social ou/et démocratie sociale.• Les différents schémas : contenus, articulations, élaborations....• La conférence territoriale de l'action publique.• Nouvelles compétences des CESER.• Mieux connaître son territoire pour construire une action syndicale de proximité.	mai
<u>Combattre les précarités à l'entreprise (3 jours)</u> <ul style="list-style-type: none">• Combattre la précarité dans l'entreprise en défendant l'exigence de l'emploi permanent. . Prendre en compte les travailleurs précaires et construire les revendications. . Mettre en place les stratégies nécessaires en s'appuyant sur les élus et mandatés, sur le droit du travail... CONTENU : Les visages de la précarité. . Précarité dans l'entreprise : quelles conséquences sur la vie sociale ? Les outils de lutte contre la précarité. Mettre le syndicat en capacité de combattre la précarité.	Juin
<u>Europe - 3 sessions (3 x 2 jours)</u> <ul style="list-style-type: none">• Droit social européen, de quoi parle-t-on ?• Comprendre les enjeux européens et leurs incidences sur l'activité en région.• Charte sociale européenne, droit du travail de l'Union Européenne : quels apports dans le droit du travail national ?	Septembre et décembre – janvier 2017

<p>Maritimité (3 jours)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les activités de la mer constituent un domaine à part entière. Cette économie permet d'autres activités terrestres et irrigue des milliers d'emplois dans tous les domaines d'activité. Par les activités navales, la construction, la réparation, la déconstruction, la pêche, le tourisme, les énergies marines renouvelables, «la maritimité» constitue une source de richesses pour développer emplois et activités nouvelles. 	octobre
<p>Rémunération du travail et coût du capital(3 jours)</p> <ul style="list-style-type: none"> Appréhender la finalité de l'activité économique. . Quels partages des richesses ? . Le développement social durable. 	novembre
<p>Le droit administratif : comment agir devant l'administration ? (3 jours)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les juridictions administratives concernent tout d'abord les travailleurs liés à un employeur de droit public. Mais elles peuvent aussi intéresser les salariés du privé lorsqu'ils sont confrontés aux décisions des agents publics (notamment la Direccte) intervenant dans les relations salarié-employeur. <p>CONTENU : L'organisation des juridictions administratives. La procédure devant les juridictions administratives. Les pouvoirs du juge administratif. Les recours.</p>	décembre

☞ Les dates et modalités d'inscription sont précisées au fur et à mesure de la mise en place des stages.

☞ L'information est communiquée aux syndicats et aux unions locales dès que l'Union Départementale est informée par le Comité Régional.

☞ Des renseignements complémentaires peuvent être apportés par les animateurs du pôle formation syndicale.

❑ **PLAN DE FORMATION SYNDICALE 2016 du Comité Régional**

INTITULES	DATES
Déploiement CGT TPE	Février
Renforcer la CGT – des principes et des actes	Mars
Commission Financière de Contrôle	Mai
Formation de formateurs (nouveau module)	Juin
Participer à la vie syndicale retraité	Septembre
Animateur à la vie syndicale des UD et UL	octobre

☞ Voir les modalités d'inscription auprès du secrétariat administratif de l'Union Départementale : 02.51.62.66.22

ANNEXE 1

**Modèle de courrier de demande de congé de formation économique, sociale et syndicale
à faire par le salarié 30 jours avant le début de la formation.**

Nom et prénom du salarié
Adresse
Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de
l'entreprise ou de l'établissement
Adresse
Code Postal et Ville

A [Lieu]....., le [Date]

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 3142-7 et suivants du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du [date de début de la formation] au [date de fin de la formation] , en vue de participer à une formation économique, sociale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » [ou l'institut de] qui est un organisme agréé.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]

ANNEXE 2

Modèle de courrier à faire par le syndicat pour demander la subrogation totale pendant le congé de formation économique, sociale et syndicale d'un salarié.

Attention pour les syndicats de moins de deux ans, la demande doit être faite par la structure CGT professionnelle ou territoriale de proximité.

Nom du syndicat CGT
Adresse
Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de
l'entreprise ou de l'établissement
Adresse
Code Postal et Ville

A [Lieu]....., le [Date]

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Madame ou Monsieur [Nom et prénom du salarié] vous a demandé un congé de formation économique, sociale et syndicale pour participer à une formation syndicale du [date de début de la formation] au [date de fin de la formation] ,organisée par « La formation syndicale CGT » [ou l'institut de] qui est un organisme agréé.

Conformément à l'article L. 3142-8 du code du travail, je vous demande le maintien total de sa rémunération pendant cette formation.

Vous trouverez en annexe, son accord écrit.

La CGT effectuera le remboursement sur la base de :

- L'accord d'entreprise en vigueur dans votre établissement ou dans la branche {S'il n'existe pas d'accord => supprimez cette ligne} ;
- Et/ou d'une convention dont nous souhaitons discuter des modalités avec vous ;
- D'une note de débours établie par l'entreprise accompagnée de la copie du bulletin de salaire du salarié.

Dans l'attente, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Nom et prénom]
[Responsabilité dans le syndicat]
[Signature]

ANNEXE 3

Modèle de courrier notifiant l'accord du salarié pour bénéficier de la subrogation à annexer au courrier du syndicat.

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de
l'entreprise ou de l'établissement

Adresse

Code Postal et Ville

A [Lieu]....., le [Date]

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Par le présent courrier, je vous notifie mon accord pour bénéficier du maintien de mon salaire dans le cadre de la formation économique sociale et syndicale qui vous est demandé par courrier ci-joint par mon organisation syndicale, respectant ainsi les conditions fixées par l'article L.3142-8 du code du travail.

Recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]

ANNEXE 4

CONVENTION POUR FORMATION ECONOMIQUE SOCIALE ET SYNDICALE

Il a été convenu entre [indiquer le nom de la structure CGT] ..
..... domicilié au [adresse de la structure CGT]
..... représenté par [Nom,
prénom et responsabilité].....
dûment mandaté,

et l'entreprise [Nom de l'entreprise]
..... domiciliée au
[adresse]
.....
représentée par Mme ou Mr [Nom et Prénom du chef d'établissement]
..... dûment mandaté,

la convention suivante :

Mme, Melle, Memployé(e) de l'établissement ou de l'entreprise
ci-dessus nommé, bénéficiera d'un congé de formation économique social et syndical (L3142-7 et suivants) du
..... au organisée par « La Formation Syndicale CGT », organisme agréé.

Pour cette formation, le salarié bénéficiera du maintien total de sa rémunération par l'entreprise comme demandé
par courrier par la structure CGT ci-dessus nommée.

L'organisation syndicale s'engage à rembourser à l'employeur de % du montant maintenu soit € dans un
délai de 3 mois maximum.

En cas de difficultés, les parties d'engagent avant toutes procédures à se recontacter.

A [Lieu] , le [date] /..... /.....

Pour l'organisation CGT

Pour l'entreprise

Modèle de demande de congé de formation CHSCT

Cette formation s'adresse aux représentants du personnel, au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Adressez l'original, à votre employeur, 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le nombre de jours facturés dépend du nombre de salariés dans l'entreprise (5 jours pour les entreprises de plus de 300 salariés et 3 jours pour celles de moins de 300 salariés).

Envoyez une copie à l'organisateur de la Formation CHSCT (Union Départementale ou Fédération) qui transmettra une copie dans le dossier d'emargement au Pôle de la formation syndicale CGT.

Nom, prénom

Adresse

Monsieur le directeur

Société (nom)

(Adresse)

A....., le.....

Objet : demande de congé de formation CHSCT

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 4614-14 ; L4614-15 ; L4523-10 et L4523-16 du Code du travail, je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant que représentant du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Ce stage organisé par "La formation syndicale CGT" organisme agréé, aura lieu

du __/__/2016 au __/__/2016

à _____ pendant _ jours.

(Préciser les dates de début et de fin de stage, le lieu de la formation et le nombre de jours de formation).

Cette demande d'absence vaut devis auprès de votre service comptable, vous recevrez une facture à l'issue du stage comme suit :

- FRAIS PEDAGOGIQUES : 348.12 € x _ jours = _____, __ €
- FRAIS DE SEJOUR :
 - en externat : 15,25 euros, soit le coût d'un déjeuner ;
 - ou en internat : 68,61 euros en province ou 83,86 euros en région parisienne ;_____, __ euros x _ jours = _____, __ €
- FRAIS DE TRANSPORT sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit :
0.17 euros x _____ kms = _____, __ €

PRIX TOTAL : _____, __ €

Si besoin, vous voudrez bien envoyer tous les documents de vos services comptables à l'adresse suivante : (Préciser l'organisateur CGT de la formation ainsi que son adresse) _____

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Modèle de demande de congé de formation économique pour les élus
au COMITE D'ENTREPRISE

**A adresser, à votre employeur, 30 jours à l'avance.
Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par
lettre recommandée avec accusé de réception.**

Nom, prénom
Adresse

Madame la directrice / Monsieur le directeur
Nom de la société
Adresse
Code postal et ville

A....., le.....

Objet : demande de congé de formation économique

Madame la Directrice / Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 2325-44 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du (préciser les dates de début et de fin de stage), en vue de participer à un stage de formation économique, organisé par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la directrice / Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

**Modèle de devis pour la facturation des frais de formation économique des élus
au COMITE D'ENTREPRISE**

UD ou FD CGT de/du _____

Adresse

Code postal et ville

Madame / Monsieur le secrétaire du Comité d'Entreprise

Nom de la société

Adresse

Code postal et ville

A....., le.....

Devis pour la formation économique des membres du Comité d'Entreprise ou Etablissement.

Madame, Monsieur, Cher-e camarade,

Conformément aux articles L. 2325-44 du code du travail, (Nom et prénom du/des salariés) a/ont demandé à suivre un stage de formation économique pour les membres du comité d'entreprise ou Etablissement.

Cette formation est organisé par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé et se déroulera du (préciser les dates de début et de fin de stage) pendant _ jours.

Vous recevrez une facture à l'issue du stage conformément aux éléments indiqués ci-dessous Nous vous demandons de nous retourner ce courrier, valant devis, signé avec la mention « bon pour accord » par fax au : _____ ou par courriel : _____ @ _____ ou par courrier postal à l'adresse suivante : _____ (adresse de l'UD ou de la FD organisatrice)_____.

- FRAIS PEDAGOGIQUES : _____, __ € x _ jours x __ stagiaire(s) = _____, __ €
- FRAIS DE SEJOUR :
 - en externat : 15,25 euros, soit le coût d'un déjeuner ;
 - ou en internat : 68,61 euros en province ou 83,86 euros en région parisienne ;_____ euros x _ jours x __ stagiaire(s) = _____, __ €
- FRAIS DE TRANSPORT sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit :
0.17 euros x _____ kms = _____, __ €

PRIX TOTAL : _____, __ €

Si vous avez besoin d'autres éléments vous pouvez me contacter par téléphone au : _____

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher-e camarade, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signature

Ce courrier est à retourner complété, daté et signé à l'adresse ci-dessus.

Date : __ / __ / 201__

Nom et Prénom du secrétaire du Comité d'Entreprise : _____

Mention manuscrite « Bon pour accord » :

Signature :